

Le **31 mars 2016** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mme DORE Marie-Thérèse, MM : COURAGEOT Michel, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, NOIROT Luc, PAULIN Michel, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice membres du Bureau.

Excusé : M. DAMPEYROUX Michel

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 10

Membres Votants : 10

▪ **Finances**

Résultats 2015 : Le Président donne lecture des résultats des différents budgets 2015 (principal, ZAE Rochelotte et MARPA). Ces résultats seront présentés aux délégués communautaires lors du vote des comptes administratifs 2015.

Budget primitif 2016 : Comme convenu lors de la dernière réunion de Bureau, le projet de budget 2016 confirme la simulation financière du début d'année, à savoir : programmation des travaux des multi-accueils de Froncles et diminution des taux de fiscalité de 15 %. La section de fonctionnement est étudiée en dépenses et recettes. Pour l'investissement, les inscriptions budgétaires concernent les projets déjà engagés juridiquement (solde marché de travaux château de Vignory, PLUi, PIG...) ainsi que la micro-crèche de Froncles. Quelques nouveaux achats sont inscrits au budget primitif comme la signalétique pour un circuit thématique à Froncles, un circuit VTT à Vignory, ou encore du matériel pour les services techniques.

Le Président souligne qu'une participation au budget annexe La Rochelotte est prévue, conformément aux travaux de mises aux normes, acceptés lors du dernier conseil communautaire.

Après délibération, ce projet de budget 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et sera donc présenté lors du prochain conseil communautaire pour adoption.

▪ **Développement économique**

Ventes de terrains zone d'activité de Bologne

Le Président fait part de l'opportunité de vendre deux parcelles de terrains à des entreprises locales et demande aux membres du Bureau de l'autoriser à signer les compromis de vente. Le Bureau, délégué à cet effet par le conseil de communauté, accepte à l'unanimité ces deux ventes au prix de 7.20 € le m². M. Jean-Yves ROY est désigné pour représenter la Communauté de Communes lors de la signature par le Président, des actes authentiques.

Le Président indique que des travaux de viabilisation de parcelles sont prévus dans le BP 2016.

▪ **Politique du logement**

Subventions opération façades Petites Cités de Caractère

Le Bureau autorise à l'unanimité le versement de subventions à des particuliers, dans le cadre de l'opération façades PCC.

Renouvellement programme PCC

Le Bureau accepte également le renouvellement de ce programme d'intervention pour les subventions façades, pour l'année 2016.

▪ Aménagement de l'Espace

Marché embellissement de villages

Le Président fait part d'un courrier de l'entreprise MARTEL concernant la phase conditionnelle non réalisée, du marché d'embellissement de villages. Après délibération, le Bureau confirme que ce programme ne sera pas reconduit compte tenu de l'absence de subventions et de la fusion avec l'agglomération de Chaumont. Un courrier sera adressé à l'entreprise MARTEL pour signifier la non signature de cette tranche conditionnelle.

Régularisations mises à disposition de biens communautaires ou communaux.

Le Président indique qu'il conviendra de signer des conventions pour la mise à disposition de biens communaux (terrains hébergements touristiques) ou communautaires (micro-crèche Soncourt) avec les communes concernées, avant la fusion avec l'agglomération de Chaumont.

▪ Compétence tourisme

Conventionnement chantier d'insertion Château de Vignory

Le Bureau, délégué à cet effet, autorise à l'unanimité le Président à signer un conventionnement avec l'Etat concernant le chantier d'insertion. Le coût prévisionnel revenant à la communauté de communes est de 10 762.32 € pour une année de fonctionnement. Les dossiers de demandes de subventions seront déposés en ce sens.

▪ Compétence enfance jeunesse

Le Président donne lecture d'un courrier de parents d'élèves élus du Sivom Les Colchiques, sollicitant une nouvelle tarification pour les accueils périscolaires de Soncourt.

Après délibération, les membres du Bureau demandent à M. Luc Noirot de convoquer la commission sociale et d'étudier cette question.

▪ Ordures ménagères

SMICTOM : demande de réunion de concertation redevance incitative suite à CDCI. Le Président fait part de la demande du SMICTOM Centre d'organiser une concertation concernant le type de redevance à appliquer en 2017 suite à la fusion des trois intercommunalités. Le Bureau décide de proposer différentes dates de rencontre pour cette réunion.

SMICTOM : adhésion de la commune de CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY.

Cette adhésion sera soumise à l'approbation du conseil communautaire lors de la prochaine séance.

▪ Coopération intercommunale :

M. Martinelli, Président du nouveau syndicat mixte du Pays de Chaumont sollicite une date afin de présenter la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale. Le Bureau décide de proposer à M. Martinelli une intervention lors du prochain conseil communautaire, en début de séance.

▪ Communes nouvelles

Les membres du Bureau abordent la question des communes nouvelles. Certains élus souhaitent étudier la possibilité de créer une commune nouvelle à l'échelle de l'intercommunalité. Cette question sera débattue ultérieurement après obtention d'informations complémentaires.

▪ Questions diverses

Demande de participation aux frais de chauffage par la commune de Vignory.

M. le Maire de Vignory souhaite connaître la position des élus concernant une participation, au frais de chauffage, d'une salle communale mise à disposition du chantier d'insertion. Plusieurs Maires présents indiquent avoir reçu, sur leur commune, le chantier d'insertion pour différentes raisons (rénovation de lavoirs, intervention sur le petit patrimoine, création du mini-golf...) et avoir pris à leur charge tous les frais de fonctionnement des locaux mis à disposition.

Compte-tenu des interventions conséquentes sur la commune de Vignory, par le chantier d'insertion (Donjon, tour au puits, porterie...), les membres du Bureau confirment que les charges de mise à disposition de bâtiments, reviennent bien à la commune.